



18 février 2013

Les maris ou compagnons violents ne sont pas des « bons pères » honteusement privés de leurs enfants

Assez de manipulations du haut des grues !

Les enfants sont aussi les victimes des violences conjugales. Au moins 30% d'entre eux subissent des violences directes. Les conséquences sur leur santé avec des troubles du sommeil, de l'alimentation, du comportement, voir des tentatives de suicide existent pour tous ceux qui sont témoins des violences. Ils doivent être protégés ainsi que leur mère.

Solidarité Femmes demande des mesures plus strictes pour encadrer l'exercice de l'autorité parentale dans les situations de violences.

Solidarité Femmes suit des milliers de situations chaque année dans ses centres d'accueil et d'hébergement. Elle peut donc affirmer que les violences à l'égard des femmes se poursuivent très souvent à travers l'exercice de l'autorité parentale. Les femmes peuvent se trouver en grand danger lors de la remise de l'enfant pour les droits de visite et d'hébergement. Les enfants sont souvent instrumentalisés par les auteurs de violences pour maintenir une emprise sur leur compagne. Il est reconnu par de nombreux rapports que la violence conjugale a des conséquences graves sur le développement des enfants, dans leur construction, leur perception de la loi, leur rapport au masculin et au féminin.

Les pères violents ne sont pas des victimes mais des auteurs de violences dont la parentalité est aussi perturbée. Les opérations « coup de poing » telles que celles des grues, effacent leur responsabilité dans des actes graves. Il est peu fréquent pour les femmes victimes de violences d'obtenir un lieu médiatisé pour les droits de visite. Certaines se retrouvent même séparées de leurs enfants, subissant ainsi une double violence. Même en cas d'homicide, l'article 9 de la loi de juillet 2010, qui prévoit la suspension de l'exercice de l'autorité parentale n'est pas toujours appliquée.



LE 3919

VIOLENCES CONJUGALES INFO

Appel gratuit depuis un téléphone fixe.

Du lundi au samedi, de 8 heures à 22 heures.

Les jours fériés de 10 heures à 20 heures

(sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre)

Aujourd'hui il est démontré que les pères n'assument pas 40% des tâches éducatives et que le travail scolaire est assuré majoritairement par les mères. Si seulement 44% des femmes ont une carrière complète c'est qu'elles consacrent une partie de leur vie à l'éducation de leurs enfants, ce qui explique que la résidence des enfants soit fixée à leur domicile.

Solidarité Femmes demande au gouvernement d'être vigilant sur les propositions demandant l'instauration de la garde alternée par défaut. Solidarité Femmes reconnaît l'importance de la place des pères mais toutes les situations de violences (conjugales, inceste...) nécessitent des mesures particulières qu'elles soient temporaires ou à long terme.

Solidarité Femmes s'étonne de la décision du Premier Ministre et demande à être reçue par les Ministres de la Justice et de la Famille et des Droits des Femmes pour présenter ses propositions élaborées pour le comité interministériel aux droits des femmes et à l'égalité et pour lesquelles elle n'a pas encore eu de réponse :

- Permettre le secret de l'adresse de la mère dans toutes les situations de violence conjugale afin de protéger les femmes et leurs enfants mais aussi les centres d'hébergement qui les accueillent.
- Limiter le droit de l'auteur de violences conjugales d'entretenir des relations avec l'enfant. Le droit de visite en lieu médiatisé devrait être systématique dans les situations où l'auteur représente un danger pour la femme ou ne respecte pas les droits élémentaires de la mère ou des enfants.
- Développer les points rencontres.
- Améliorer la prise en compte des conséquences des violences conjugales sur les enfants
- Rendre systématiques et effectives les interdictions faites à l'auteur des violences d'entrer en contact avec la victime.
- Proscrire le recours aux médiations pénales et/ou familiales lorsqu'existent des violences conjugales.

Protéger les enfants victimes directes ou indirectes des violences de leur père envers leur mère est une responsabilité de notre société.



www.solidaritefemmes.org